



**Arrêté portant retrait de l'arrêté de délégation de fonctions de  
Monsieur le Président  
à Monsieur Brice AMAND, en sa qualité de vice-président  
de la Communauté de Communes,**

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois  
Arrêté : AR\_2023\_046

**Objet : Délégations de fonction à Monsieur Brice AMAND, vice-président**

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération n° DC\_2020\_021 en date du 17 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu la délibération n°DC\_2020\_025 en date du 17 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Claude CONNART de ses fonctions de Vice-Président « Ressources Humaines, Patrimoine et Technique ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Claude CONNART de ses fonctions de Vice-Président en date du 27 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°AR\_2023\_014 du 20 mars 2023 portant délégation de fonction de Monsieur le Président à Monsieur Brice AMAND, en sa qualité de Vice-Président,

Vu la demande de retrait de Madame la Sous-Préfète en date du 4 avril 2023,

**ARRETE**

**Article 1 :**

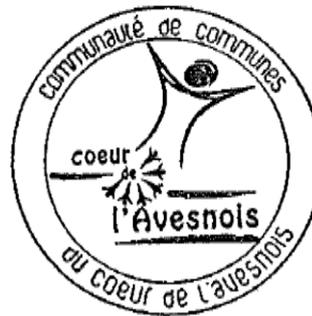
L'arrêté n° AR\_2023\_014 en date du 20 mars 2023 est retiré.

**Article 2 :**

Le directeur général des services, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 17/07/2023*

*Envoyé en préfecture le 17/07/2023*

*Reçu le 17/07/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230717-AR\_2023\_046-AR*